

16 décembre 2022

Davies se distingue parmi l'élite des cabinets canadiens dans le guide *Global Competition Review*

Pour la 15^e année consécutive, *Global Competition Review* (« GCR ») a classé Davies parmi l'élite des cabinets canadiens – la catégorie la plus élevée au pays – dans son guide annuel des meilleurs cabinets au monde en droit de la concurrence.

Parmi nos dossiers récents dans tous les domaines du droit de la concurrence et de l'examen de l'investissement étranger, nous avons notamment représenté :

- Shaw Communications Inc., dans le cadre d'un procès de longue haleine devant le Tribunal de la concurrence relativement à la fusion contestée de 26 milliards de dollars de celle-ci avec Rogers Communications Inc.;
- S&P Global Inc., relativement à des questions de conformité à la réglementation canadienne en lien avec la fusion de celle-ci, pour une contrepartie de 44 milliards de dollars américains entièrement versée en actions, avec IHS Markit;
- Alexion Pharmaceuticals Inc., à titre de conseiller juridique canadien, dans le cadre de l'acquisition de celle-ci par AstraZeneca plc, pour la somme de 39 milliards de dollars américains;
- WESCO International, Inc., à titre de conseiller juridique canadien en droit de la concurrence, dans le cadre de l'acquisition transformatrice d'Anixter International Inc. par celle-ci, pour la somme de 4,5 milliards de dollars américains, afin de créer le premier fournisseur de solutions pour la chaîne d'approvisionnement et la distribution de produits électriques, de services de communications et de services publics;
- TRATON SE, à titre de conseiller juridique canadien en droit de la concurrence, dans le cadre de l'acquisition de Navistar International Corporation par celle-ci, pour la somme de 3,7 milliards de dollars américains;
- Medline Industries, Inc., relativement à des questions de conformité à la réglementation canadienne, dans le cadre de l'investissement réalisé par un consortium de capital-investissement regroupant des fonds gérés par Blackstone, Carlyle et Hellman & Friedman;
- SK hynix Inc. et SK hynix America Inc., dans le cadre d'actions collectives fondées sur des allégations de fixation des prix sur le marché de la mémoire vive dynamique portées devant la Cour supérieure du Québec et la Cour fédérale du Canada, afin, notamment, d'obtenir le rejet par les deux instances des demandes d'autorisation connexes.

Produit de recherches indépendantes, le classement *GCR 100* présente une analyse qualitative des cabinets juridiques qui exécutent les mandats les plus importants dans les domaines du droit de la concurrence et des lois antitrust à l'échelle mondiale.